



Lors de notre dernier congrès de Nantes, nous avons eu un débat approfondi sur l'Europe et plus particulièrement sur le projet de traité constitutionnel. Nous avons décidé, comme la Confédération Européenne des Syndicats (CES), de soutenir ce projet de traité car, en dépit de ses limites, il apportait des avantages réels aux travailleurs et aux citoyens et constituait une amélioration par rapport aux traités antérieurs. Notre responsabilité s'arrêtait là et nous nous sommes abstenus de donner la moindre consigne de vote au référendum. Nous avons confirmé notre volonté d'agir pour l'intégration européenne, la défense et la promotion du modèle social européen. Affiliée et membre à part entière de la CES, l'UNSA a réaffirmé sa détermination d'inscrire sa réflexion et d'articuler son action autour du nécessaire besoin de convergences syndicales, tant françaises qu'européennes. C'est ce à quoi nous avons œuvré tout au long de ces quatre années.

1) Le projet de traité constitutionnel

Dès le 30 mai 2005, l'UNSA tire les conséquences du vote négatif des Françaises et des Français au référendum sur le projet de traité

constitutionnel : « La démocratie s'est exprimée. Le peuple français a refusé de ratifier le projet de traité constitutionnel qui lui était soumis ». Nous appelons à redonner la priorité au social. Après les « non » français et néerlandais, le Conseil européen de juin 2005 adopte une déclaration sur « la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe » qui appelle à une période de réflexion.

L'UNSA se félicite de l'accord conclu par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen de juin 2007 qui arrête un nouveau processus de réforme des traités. Cet accord conserve la substance du projet de traité constitutionnel et reprend la valeur juridiquement contraignante de la Charte des droits fondamentaux. Au Conseil national du mois de septembre, le secrétaire général de l'UNSA déclare : « Pour tous ceux qui sont favorables à la construction européenne, à une Europe plus intégrée, dont nous sommes, le traité modificatif (futur traité de Lisbonne) est meilleur que le traité de Nice mais moins bon que le projet de traité constitutionnel ». Les députés européens approuvent par 525 voix contre 115 et 29 abstentions, un rapport soutenant le traité de Lisbonne.

Pour l'UNSA, le « non » de l'Irlande plonge de nouveau l'Europe dans une crise institutionnelle. Ce vote des Irlandais, après celui des Français et des Néerlandais, souligne que le fossé s'est véritablement creusé entre l'Europe et ses citoyens. L'idéal européen ne fait plus rêver et la construction européenne n'emporte plus l'adhésion. Pour autant, nous nous prononçons pour la poursuite du processus de ratification.

2) Directive sur les services dans le marché intérieur dite « Bolkestein »

Le 19 mars 2005, l'UNSA participe à l'euro-manifestation organisée par la CES à Bruxelles pour défendre l'emploi, les droits sociaux et combattre la proposition de directive sur les services dite « Bolkestein » avant le Conseil européen des 22 et 23 mars. Cette initiative est couronnée de succès puisque plus de 75 000 manifestant(e)s venu(e)s de toute l'Europe arpentent les rues de la capitale belge.

L'UNSA considère que l'ouverture du marché des services doit impérativement respecter le modèle social européen et refuse donc tout dumping social. En outre, nous insistons sur la nécessité d'une directive cadre sur les services d'intérêt général (SIG).

D'autre part, l'UNSA saisit le Président de la République française et le Président de la Commission européenne afin d'exprimer son opposition à la proposition de directive. Aussi, nous nous félicitons de la décision prise par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen qui en demandent une révision en profondeur.

En décembre 2005, avec les autres organisations syndicales françaises





affiliées à la CES, nous interpellons les parlementaires européens et le gouvernement français en leur adressant une déclaration commune qui demande le retrait pur et simple du principe « du pays d'origine » de la proposition de directive, réaffirme la nécessité d'une directive cadre sur les SIG et le respect de la directive sur le détachement des travailleurs.

L'UNSA, avec la CFDT, organise le 8 février un meeting pour faire le point sur la proposition de directive « services », avant le grand rendez-vous fixé par la CES à Strasbourg le 14 février. Ce meeting fait salle comble.

Nous participons donc à la grande manifestation organisée par la CES à Strasbourg le 14 février 2006 pour faire pression sur le Parlement européen qui en débat au même moment. 50 000 manifestants défilent dans les rues de la capitale alsacienne. Les revendications portent sur l'exclusion du champ de la directive du droit du travail et des conventions collectives, des SIG économiques ou non économiques, ainsi que la suppression du principe « du pays d'origine ».

Notre secrétaire général, Alain Olive, prend la parole à la fin de la manifestation pour rappeler que : « Nous voulons une Europe qui conjugue marché et social, compétitivité et droits sociaux. Nous voulons une Europe qui crée des solidarités entre les salariés et non une Europe qui les oppose dans un dumping social effréné ».

Le jour même du vote du Parlement européen, le secrétaire général de l'UNSA se félicite du résultat acquis à une large majorité. Ce dernier enterme définitivement la directive dite « Bolkestein ». Le 15 novembre 2006, le Parlement, en seconde lecture, confirme sa position à laquelle vont se rallier les Etats membres.

3) Directive cadre sur les SIG

Pour l'UNSA, les Services d'intérêt général qui sont reconnus comme étant un des piliers du modèle social européen, doivent être sauvegardés. Par conséquent, nous sommes convaincus, comme la CES, qu'une directive cadre sur les SIG est indispensable.

Alors que le Parlement européen devait se prononcer sur le Livre blanc de la Commission qui s'obstine à refuser une telle éventualité, l'UNSA s'adresse au Président du Parlement et aux euro-députés français afin de leur demander de prendre fermement position en faveur d'une directive cadre. Ce qui n'a pas été le cas, le Parlement se contentant, le 27 septembre 2006 d'inviter la Commission à présenter des « initiatives juridiques appropriées ».

Face à cette situation, la CES lance, en novembre 2006, une pétition sur les services publics que l'UNSA va largement relayer.

Avec la CFDT, la CFTC et la CGT, nous approuvons une déclaration qui appelle nos organisations à faire signer nos adhérent(e)s et les

salarié(e)s. A plusieurs reprises, l'UNSA relancera la mobilisation pour recueillir des signatures, ce qui sera souligné par la CES.

Ceci étant, cette initiative ne recueillera pas le nombre de signatures attendu au niveau européen.

4) Les affaires Laval, Viking, Ruffert et Luxembourg

Nous avons pris position sur les arrêts rendus par la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) dans les affaires Laval, Viking, Ruffert et Luxembourg qui donnent systématiquement la primauté aux règles du marché et de la concurrence sur les droits fondamentaux des travailleurs. Avec la CES, nous revendiquons un protocole de progrès social afin d'inverser la priorité et une directive sur le détachement des travailleurs renforcée.

Avec la CES, nous militons pour que ce protocole de progrès social soit intégré au traité.

5) Directive sur le détachement des travailleurs

L'UNSA se prononce à de multiples reprises pour un renforcement de la directive sur le détachement des travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services. Pour nous, cette directive doit garantir les droits des travailleurs détachés et combattre la concurrence déloyale et le dumping social. Or, les arrêts de la CJCE en ont démontré les faiblesses.

6) Directive sur le temps de travail

Cette directive est un élément essentiel de l'Europe sociale. Pour l'UNSA, sa révision doit permettre une amélioration des conditions de travail à travers l'Europe et non constituer un recul. Or, la proposition de la Commission maintient la dérogation à la durée moyenne maximum de travail de 48h hebdomadaire, étend de 4 mois à un an la période de référence pour le calcul de cette durée, introduit la notion de période inactive du temps de garde afin de ne pas la comptabiliser dans le temps de travail.

L'UNSA s'adresse au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale pour lui demander de soutenir, lors du Conseil des ministres du 3 juin 2005, les amendements votés par le Parlement européen le mois précédent, qui améliorent sensiblement la proposition de la Commission. Nous intervenons également auprès du Président de la Commission.

Le Conseil des ministres ne réussit pas, dans un premier temps, à trouver un accord, puis débouche sur une position très éloignée de celle du Parlement.

Pour maintenir la pression sur ce dernier, l'UNSA est présente à l'euro-manifestation de Strasbourg le 16 décembre et les organisations françaises affiliées à la CES interviennent auprès des euro-députés français.

Le Parlement confirme ses positions et l'opposition entre le Conseil et lui persiste jusqu'à la procédure de conciliation. C'est donc un succès pour le Parlement mais un échec pour l'Europe sociale.

7) Directive sur le travail intérimaire

L'UNSA accueille positivement l'accord auquel sont parvenus les Etats membres sur cette directive qui assure aux travailleurs intérimaires une égalité de traitement par rapport aux autres travailleurs dès leur premier jour d'embauche. Ce résultat est attendu depuis de longues années et constitue une avancée incontestable.

8) Pour une Europe forte et sociale

A la veille du Sommet européen des 27 et 28 octobre 2005 consacré à l'avenir de l'Europe sociale, l'UNSA saisit le Président de la République de deux contributions de la CES intitulées : « Forger une Europe forte et sociale », « Plus d'emplois et de meilleurs emplois pour l'Europe ». Cette intervention est importante au moment où deux visions s'affrontent, celle d'une Europe plus intégrée dotée d'une économie sociale de marché et de droits sociaux et une autre se contentant d'une vaste zone de libre échange. Avec



la CES, l'UNSA choisit résolument son camp en soutenant le modèle social européen et en proposant un pacte pour la modernisation de l'économie européenne.

9) Libre circulation des travailleurs

A plusieurs reprises, l'UNSA se prononce en faveur de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne. Ainsi, nous demandons au gouvernement de mettre fin aux mesures transitoires qui empêchent cette libre circulation, dans notre pays, des travailleurs venant des pays entrés dans l'UE le 1^{er} mai 2004 et le 1^{er} janvier 2007. Avec la CES, l'UNSA considère que le marché du travail européen requiert l'adoption de règles européennes, combinant l'ouverture des frontières à une meilleure protection sociale.

10) L'Europe que nous voulons

Dans le cadre de la campagne des présidentielles et afin d'être acteur du débat démocratique, l'UNSA publie une brochure qui regroupe ses positions en dix thèmes dont « L'Europe que nous voulons ».

11) Flexicurité

Ce concept a été abondamment utilisé et l'enjeu étant essentiel pour le marché du travail européen, nous publions une circulaire en avril 2007 qui tente d'en cerner les contours. Ce concept trouve son origine dans les systèmes sociaux scandinaves qui parviennent à concilier la flexibilité pour les employeurs et la sécurité pour les travailleurs. Il impose une approche globale et intégrée, qui porte à la fois sur le fonctionnement du marché du travail, sur la protection sociale, sur les ressources humaines et sur la gouvernance.

12) Congrès de la CES à Séville

Une délégation de l'UNSA conduite par son secrétaire général, Alain Olive, participe au Congrès de la CES qui se tient à Séville du 21 au 24 mai 2007.

Notre délégation approuve notamment le rapport d'activité ainsi que la

stratégie et le programme d'action résumé dans le « Manifeste de Séville ». La déclaration d'urgence exigeant l'inclusion de la charte des droits fondamentaux dans le futur traité recueille un vote unanime.

Au nom de l'UNSA-CFDT, François Chérèque intervient sur la nécessité d'intégrer la Charte des droits fondamentaux dans le futur traité et Alain Olive sur l'importance du dialogue social européen.

13) Sommet social tripartite

Le secrétaire général de l'UNSA prend la parole pour l'ensemble des organisations françaises affiliées à la CES lors du Sommet social tripartite qui se tient à Lisbonne le 18 octobre 2007, juste avant le Conseil européen. Alain Olive insiste sur l'importance du traité qui va devenir le traité de Lisbonne, et sur l'analyse conjointe du marché du travail européen à laquelle sont parvenus les partenaires sociaux en concluant : « Dans notre esprit, vous l'aurez compris, l'adaptation à la mondialisation, si elle ne peut pas faire l'économie d'entreprises compétitives, ne se fera pas sur les décombres des droits sociaux des salarié(e)s. Pour permettre à l'Europe d'être plus forte dans le monde de demain, nous devons trouver le bon équilibre entre les droits des uns et le besoin de compétitivité des autres. Voilà tout l'enjeu des discussions à venir ».

14) Euro-manifestations

L'UNSA participe à la manifestation organisée par la CES à Ljubljana, capitale slovène, le 5 avril 2008, pour exiger : « Plus de salaire, plus de pouvoir d'achat, plus d'égalité ».

L'UNSA et les autres organisations syndicales françaises membres de la CSI et de la CES appellent les salarié(e)s à participer à un rassemblement le 7 octobre, à l'occasion de la journée mondiale pour le travail décent. Le secrétaire général de l'UNSA intervient pour souligner que « cette journée ne pouvait pas mieux tomber en pleine crise financière mondiale, en pleine débâcle d'un système capitaliste dont

nous disions depuis longtemps qu'il marchait sur la tête ».

Une autre manifestation pour le travail décent ayant pour slogan : « Les salariés d'abord ! » se tient à Londres le 28 avril 2009, à l'appel de la CSI et de la CES. Une délégation de l'UNSA a fait le déplacement. L'objectif est de faire pression sur les chefs d'Etat et de gouvernement des 20 pays les plus industrialisés et émergents (G20) qui vont se réunir dans la capitale britannique le 2 avril.

L'UNSA soutient la campagne de la CES pour un « New Deal social » qui est marquée par quatre grandes manifestations à Madrid, Bruxelles, Berlin et Prague.

15) Présidence française de l'UE (juillet à décembre 2008)

Lors de la réunion des ministres du travail et des politiques sociales organisée par la Présidence française à Chantilly en juillet 2008, à laquelle participe le secrétaire général de l'UNSA, la CES rappelle l'urgence de mettre le social au cœur des priorités. Pour l'UNSA, l'Union européenne (UE) ne doit pas oublier qu'elle a aussi une finalité sociale. Le secrétaire général de l'UNSA est présent lors de la rencontre organisée le 1^{er} septembre 2008 à l'Élysée pour remettre le Mémorandum de la CES à Nicolas Sarkozy, Président de l'UE.

Ce document expose les analyses et les revendications du mouvement syndical européen d'après lequel le social doit clairement figurer parmi les priorités de la Présidence française de l'UE. Il est évident que cela n'a pas été le cas malgré les déclarations d'intention. Pour autant, l'UNSA reconnaît que le Président français a fait preuve de volontarisme politique à la tête de l'UE.

16) Elections européennes du 7 juin 2009

L'UNSA a renouvelé son appel à voter aux élections européennes et à se prononcer pour l'Europe sociale.

17) Conférence de Paris des 27 et 28 mai 2009

Réunis à Paris à l'initiative de la CES pour une conférence sur la crise économique et sociale, tous les dirigeants syndicaux des organisations affiliées à la CES, dont Alain Olive pour l'UNSA, adoptent la Déclaration de Paris. Celle-ci comporte un double objectif : « Combattre la crise et gagner demain ».

Dans le droit fil de cette déclaration, l'UNSA demande au Président de la République et au gouvernement de tout mettre en œuvre afin que le Conseil européen des 18 et 19 juin approuve un protocole de progrès social. ■

